

# Accès direct aux orthophonistes

**Plus besoin de prescription médicale !**


# Contexte légal



## Loi du 19 mai 2023

Améliore l'accès aux soins en renforçant la confiance envers les professionnels de santé.

## Nouveau droit

 Les orthophonistes peuvent réaliser leurs actes en accès direct, sans prescription médicale préalable.

 Applicable dans certaines structures et au sein des CPTS.

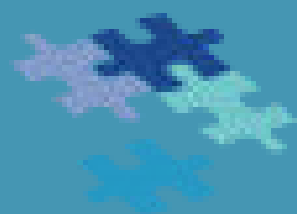
## Décision :



La CPTS Paris Neuf met en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, l'accès direct aux orthophonistes adhérentes à la structure.

## Objectifs :

- Faciliter l'accès aux soins orthophoniques
- Réduire les délais de prise en charge
- Eviter les ruptures dans le parcours de soins pour les bilans de renouvellement
- Désengorger les consultations médicales
- Renforcer les échanges entre orthophonistes et médecins (bilan orthophonique à mettre dans le DMP).



**CPTS Paris  
NEUF**

**Les professionnels de santé de Paris  
9ème s'engagent pour votre santé.**